



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Prix de l'Audace artistique et culturelle



FONDATION
CULTURE &
DIVERSITÉ



— *Dijon / Bourgogne-Franche-Comté / École*

MILLE ET UNE NUITS POUR CONTER LE MUSÉE

Le projet *Mille et une Nuits pour conter le musée* est né d'un partenariat entre une classe de CE2-CM1 de l'École Henri Challand, le musée et la Ville de Nuits-Saint-Georges. L'objectif:

permettre aux enfants de découvrir et de s'approprier leur patrimoine par le biais d'une approche sensible des œuvres, l'expérimentation de la parole conteuse et l'écriture créative. Les élèves, par groupes, ont imaginé quatre histoires très personnelles. Ils ont été accompagnés par la médiatrice culturelle qui a facilité la rencontre avec les objets du musée. Un conteur-auteur, Jean-Michel Vauchot, a été sollicité pour mettre en place une pédagogie de l'imaginaire et de la séduction. La professeure des écoles a favorisé ces deux approches et assuré la continuité entre chaque étape. Cette aventure d'écriture collective a fait naître un livret permettant de conserver et de diffuser les histoires créées. Sa production a été rendue possible grâce au soutien financier de la Communauté de Communes Gevrey-Chambertin-Nuits-Saint-Georges et les associations de parents d'élèves.

Contexte et définition du prix

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est l'une des politiques publiques fondamentales développées par l'État. En partenariat avec les collectivités territoriales, elle s'est progressivement affirmée comme un domaine de l'action publique essentiel à l'épanouissement des enfants et des adolescents, en ce qu'elle vise à garantir à tous les jeunes un accès à la culture, aux œuvres et aux expériences sensibles. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine, et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques.

Le prix de l'Audace artistique et culturelle souhaite porter les enjeux de la démocratisation culturelle en valorisant les bonnes pratiques et les actions sur le terrain. Les initiatives existent et elles sont nombreuses. Bien des enseignants, bien des artistes, des institutions et des associations culturelles travaillent avec les collectivités territoriales et les écoles et établissements scolaires au quotidien pour familiariser les élèves au théâtre, au cinéma, à l'écriture, à la photographie, au patrimoine, à l'art en général. Le prix de l'Audace artistique et culturelle a été initié en 2013 afin de récompenser les initiatives exemplaires menées auprès des jeunes sur le territoire et de valoriser ces actions.

Le prix de l'Audace artistique et culturelle est organisé par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le ministère de la Culture, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et la Fondation Culture & Diversité.

Il permet de distinguer trois projets d'éducation artistique et culturelle exemplaires – École, Collège, et Lycée – portés par un véritable partenariat entre une école ou un établissement scolaire, une structure culturelle et une collectivité territoriale. Il valorise les actions de qualité en y associant tous les acteurs du processus : élèves, enseignants, institutions, associations culturelles, collectivités, artistes et partenaires privés, pour que chacun se sente encouragé dans sa pratique.

Processus et critères de sélection du prix

Les projets d'éducation artistique et culturelle sont analysés par le jury du prix de l'Audace artistique et culturelle pour leurs qualités, leur audace et leur exemplarité.

Les critères suivants sont pris en compte :

- **Utiliser** des techniques d'expression artistique adaptées à une production, mettre en œuvre un processus de création, s'intégrer dans un processus collectif.
- **Acquérir**, en lien avec les apprentissages, un langage culturel permettant de développer un sens critique.
- **Combiner** la rencontre, la pratique et les connaissances.
- **Inscrire** le projet dans une démarche territoriale et partenariale en articulant celui-ci avec les politiques éducatives et de développement culturel du territoire.
- **Encourager** la coopération inter-niveaux dans l'école/l'établissement.
- **Rayonner** au-delà du groupe d'élèves concerné par l'action, au sein du territoire, auprès des familles et des élus.
- **Intégrer** le projet de manière durable dans l'école/l'établissement ainsi que dans la dynamique éducative de la structure culturelle.
- **Articuler** le projet sur les temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire.
- **Favoriser** la participation de l'enfant/du jeune sur le long terme et permettre l'apprentissage de l'autonomie.
- **Évaluer** les spécificités et carences culturelles du public concerné pour prendre en compte ses spécificités.
- **Faire collaborer** différents types de publics et favoriser le vivre-ensemble par l'expérience commune.
- **Faire preuve** d'imagination, de différence et de dépassement dans la construction et la réalisation d'un projet surprenant, à partir des éléments à sa portée.
- **Adapter** le projet face aux contraintes liées au contexte sanitaire.